Zeitschrift: Regio Basiliensis: Basler Zeitschrift für Geographie

Herausgeber: Geographisch-Ethnologische Gesellschaft Basel ; Geographisches

Institut der Universität Basel

Band: 6 (1965)

Heft: 2

Artikel: Strasbourg : métropole d'equilibre?

Autor: Rimbert, Sylvie J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1089436

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

STRASBOURG - MÉTROPOLE D'EQUILIBRE?

SYLVIE J. RIMBERT

Si le présent article se permet de déborder à la fois sur la forme et sur le fond des mises au point qui l'ont précédé 1, c'est essentiellement pour les trois raisons suivantes:

La première tient au fait que les publications sur le nouveau visage de Strasbourg étant déjà nombreuses, nous n'aurions guère pu que les reproduire ou les résumer sans y apporter rien de neuf².

La seconde est liée à l'actualité que le débat sur le Cinquième Plan devant le Parlement National donne à la question des grandes métropoles d'équilibre dont Strasbourg est un exemple (Débat ouvert le 25 novembre 1964).

La troisième vient de ce qu'un géographe ne saurait se contenter de l'examen d'un visage sans se poser des questions dont les réponses sont derrière. A travers la morphologie urbaine il aperçoit un fonctionnement qui est la vie-même de la ville.

C'est pourquoi l'on trouvera ci-dessous les nouveaux aspects de Strasbourg encadrés d'aperçus sur leurs contextes politique et fonctionnel.

1 Strasbourg dans le contexte du Vème Plan

Il est aujourd'hui admis que sur «l'horizon 1985» 4 se profileront des villes et agglomérations urbaines regroupant les trois-quarts des Français. Il est également admis que l'hypertrophie parisienne illustre un déséquilibre national dangereux. De là l'importance que la Commission de l'Aménagement du Territoire a accordée aux grandes villes dites «métropoles d'équilibre» parce qu'appelées à contrebalancer le gigantisme parisien. Il a paru sage, pour donner plus de poids à ces «villes mères», placées à la tête d'une hiérarchie de filles à trois niveaux, d'en limiter le nombre à huit: le groupe Lille-Rou-

¹ Voir Regio Basiliensis V/I, Basel 1964, pages 91—97. Articles de Paul Meyer et de G. Endriss sur Mulhouse et Fribourg en Brisgau

²a Les grandes villes françaises: Strasbourg. Notes et Etudes documentaires n° 2993, 24 mai 1963 — Documentation Française, 16 rue Lord Byron, Paris VIIIème, 44 pages

b Plan d'Urbanisme Directeur. Rapport justificatif. Bureau d'Urbanisme de la Ville de Strasbourg, 14 rue de Lucerne, janvier 1964

c Strasbourg Demain. Edition spéciale des Dernières Nouvelles d'Alsace, 17 rue de la Nuée Bleue. Strasbourg, 20 mai 1964 — 40 pages, nombreuses illustrations

d E. Juillard: L'Alsace dans dix ans. Saisons d'Alsace n° I, hiver 1962 112 pages; nombreuses illustrations. Istra, 15 rue des Juifs, Strasbourg

³ Alphonse Thélier: En 1985, les 3/4 des Français habiteront des villes. Le Monde, 7 octobre 1964, page 22. 5 rue des Italiens, Paris

⁴ Les vues prospectives de «l'horizon 85» sont dues à un groupe d'experts de la rue de Martignac où sont domiciliés, à Paris, les services gouvernementaux de planification nationale

baix-Tourcoing, le groupe Metz-Nancy, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes³,⁵.

Pour promouvoir ces intentions décentralisatrices, le Délégué Général à l'Aménagement propose, dans le cadre du Vème Plan, trois processus d'action régionale⁶:

1° Préparer des structures d'accueil capables de recevoir une aide financière. Dans le cas des grandes métropoles, ces structures pourraient être les «groupements d'urbanisme» pourvus d'un «programme de modernisation». On s'efforcerait alors de leur assurer un triple équipement, de relations (autoroutes, modernisation des lignes ferroviaires et aériennes, etc.), de bâtiments urbains (logements, écoles etc.), de culture et d'administration.

Par décret du Conseil d'Etat du 26 octobre 1959, Strasbourg possède déjà son Plan Directeur du Groupement d'Urbanisme qui s'applique à un ensemble de 29 communes. L'étude démographique qu'y a consacrée notre collègue Claude Régnier (2b) indique que ces communes, qui comptaient en 1962, 324.286 habitants en abriteront probablement 402.000 à la fin du Vème Plan en 1971, et 440.000 à la fin du VIème en 1976. Ce groupement ne doit pas être confondu avec Strasbourg—Ville (233.549 habitants en 1962), ni

avec l'agglomération strasbourgeoise française (307.010 en 1962).

2° Régionaliser le budget de décentralisation des entreprises industrielles. En effet, à l'accroissement démographique devra correspondre un accroissement d'offres d'emplois que l'on espère obtenir par un développement de l'industrialisation. Dans le cas de Strasbourg, la création d'emplois sera d'autant plus nécessaire qu'à l'accroissement naturel s'ajoutera un assez fort exode rural provenant des continuelles fermetures d'usines textiles des Vosges, du surpeuplement agricole sur des exploitations trop petites, du rapatriement de jeunes célibataires frontaliers actuellement attirés par l'Allemagne. Rien d'étonnant, donc, à ce que le nouveau visage de Strasbourg comprenne de grandes zones industrielles. Cependant, les primes d'installation ou les exonérations fiscales accordées par l'Etat aux industriels, seront calculées de façon à favoriser l'Ouest de la France qui souffre d'un grave sous-développement en usines. Malgré le voisinage du Land de Bade-Wurtemberg en pleine expansion, dont l'Alsace voudrait suivre le rythme, le Bas-Rhin ne doit donc s'attendre à recevoir qu'une aide publique secondaire. Comme par ailleurs, le Nord et l'Est de la France, réputés riches et développés, ne reçoivent pas d'aide de la Banque Européenne d'Investissements, on comprendra mieux l'accueil qui est réservé en Alsace et à Strasbourg, aux entreprises étrangères.

3° Réformer les institutions administratives. Il y a longtemps que le département, conçu à la taille des techniques de transport de 1789, a dû donner lieu à des regroupements administratifs. C'est ainsi que se sont

⁵ Paul Le Fillâtre: La puissance économique des grandes agglomérations françaises. Etudes et Conjoncture. Janvier 1964, Paris

⁶ La nouvelle orientation politique de l'Aménagement du Territoire. Interview d'Olivier Guichard. Entreprise n° 450, 25 avril 1964, pages 71—79

superposées de nombreuses circonscriptions non concordantes entre elles; exemples:

circonscription d'action régionale Alsace = Bas-Rhin + Haut-Rhin, Académie de Strasbourg = Bas-Rhin + Haut-Rhin + Moselle.

Le chef-lieu de la région militaire de Strasbourg est à Metz, celui de sa région judiciaire est à Colmar, celui de son arrondissement minéralogique à Metz, de son office des céréales à Nancy etc.

Cette anarchie n'est pas seulement imputable aux changements de frontière qu'a subi l'Alsace, car elle se retrouve dans toute la France. Certains régionalistes y ont vu une volonté politique du gouvernement central d'empêcher la reconstitution des anciennes provinces. En effet, tout le problème de la décentralisation est dominé par la vieille lutte des parisiens jacobins centralisateurs et des girondins provinciaux. Ce n'est pas en 1793, mais le 29 novembre 1964, que le journal parisien «Le Monde» pouvait titrer: «La querelle entre Paris et la Province a dominé à l'Assemblée le débat sur l'Aménagement du Territoire».

Le principal grief des régionalistes vient, actuellement, d'un décret du 14 mars 1964 qui, sans consultation des élus, accroît le rôle du préfet coordonateur, donc du pouvoir central. Tandis que ce nouveau «préfet de région» est mis à la tête de nouvelles «régions de programme», le rôle des Comités d'Expansion Economique locaux se voit réduit à la préparation d'études pour de nouvelles assemblées consultatives, désignées et nommées: les Commissions de Développement Économique.

Ces préfets ne représentent donc pas une émanation des métropoles. Celles-ci étaient d'ailleurs sous-représentées depuis longtemps dans le système électoral français: le découpage électoral est conçu pour forcer la représentation des campagnes, toujours plus conservatrices, et diminuer celle des villes, généralement plus évoluées du point de vue politique.

Quant au pouvoir central, il tire son principal argument de l'inaptitude actuelle des collectivités locales à traiter des grands problèmes économiques auxquels elles se trouvent mêlées. On reprochera, par exemple, aux Conseils Généraux de ne plus être à la dimension de la région européenne, et d'entraver le progrès plus que de le provoquer.

C'est ainsi qu'en face de la Diète élue qui siège à Stuttgart et exerce en Bade-Wurtemberg, sa souveraineté en une dizaine de domaines (aménagement, enseignement, justice civile, santé publique, etc.), en face du Grand Conseil de Basel-Stadt ou du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Strasbourg n'a, aujourd'hui, que des responsabilités d'administration régionale assez réduites.

Aussi regrettable que puisse paraître ce recul de la démocratie, le problème est posé de savoir si, à l'heure où toutes les grandes entreprises sont obligées pour survivre à la concurrence américaine, d'opérer des concentrations nationales et internationales, l'Etat ne doit pas suivre leur exemple, et traiter les métropoles en simples filiales de l'économie du pays.

2 Le nouveau visage de Strasbourg

Ces précisions étaient nécessaires pour juger dans quelle mesure l'actuel effort d'équipement renforce ou non la nature et l'aire d'influence qui devraient être celles d'une capitale régionale.

Un équipement de direction serait celui qui renforcerait le développement et l'efficacité du secteur quaternaire. Il pourrait consister, par exemple, en une priorité donnée aux moyens de communication rapides (avion, téléphone, télex, télé-chèques etc.), aux moyens d'information régionaux (dépouillements statistiques, bibliothèques, reproduction graphique etc.), aux moyens de recherche théorique et appliquée en relation avec les industries et universités locales (politique de brevets nationaux ou européens etc.).

Un équipement d'accompagnement serait celui qui suivrait la révolution des «cols blancs», c'est-à-dire ce déplacement professionnel vers les activités tertiaires surtout urbaines, corrélatif d'un exode rural déjà séculaire. Il serait donc surtout dicté par des besoins démographiques quantitatifs (nombre de logements à prévoir, nombre d'emplois, importance des artères à grand débit de circulation etc.). Ces soucis de quantités font alors parfois négliger les besoins qualitatifs (différentes qualités de logements, différents types d'emplois masculins et féminins, et possibilités de promotion professionnelle etc.). C'est souvent cet oubli qui continue de provoquer la migration des cadres vers Paris où, arrivés à un certain niveau professionnel, ils deviennent obligés de faire carrière, faute de débouchés provinciaux équivalents.

Or, l'examen des avant-projets que le Bureau d'Urbanisme (2b) soumettra au Conseil Municipal de Strasbourg, avant qu'un décret vienne donner force de loi au «Plan Directeur» ainsi élaboré, de même que la lecture de Strasbourg-Demain (2c), laissent croire que les soucis d'équipement sont plutôt d'accompagnement que de direction.

Le zonage proposé par le plan est construit autour de la théorie du «maillage», qui n'est autre qu'une hiérarchisation des artères du trafic des automobiles. Dans les mailles s'insèrent trois types de zones: zones de travail (portuaire, artisanale, industrielle, commerciale etc.), de résidence et de récréation (stades, jardins etc.). Un croquis résume ces dispositions (figure n° 1).

On y remarque par exemple, que les autoroutes sont conçues pour assurer à proximité du centre de Strasbourg-Ville, mais en le contournant, un carrefour européen, matérialisé par deux échangeurs. La bretelle orientale, après franchissement du pont de Kehl et d'une «Porte de France» dotée d'équipements touristiques modernes, se verra immédiatement déchargée du trafic industriel par le croisement d'une voie réservée aux camions «poids lourds», parallèle aux zones portuaires du Rhin. Quant aux bretelles méridionale, occidentale et septentrionale, elles verront les effets séparateurs de leur convergence, corrigés par une rocade dite de «grande liaison suburbaine ouest». En effet, le paradoxe qui veut que ces grandes voies de communication soient en même temps des obstacles sectionnant des tranches de faubourgs, condamne la main-d'œuvre qui habite une banlieue et travaille dans

J. Gottmann, dans Megalopolis, page 576, propose de détacher du secteur tertiaire les services à responsabilités intellectuelles: «quaternary family of economic activities». A Twentieth Century Fund Study. New-York, 1961

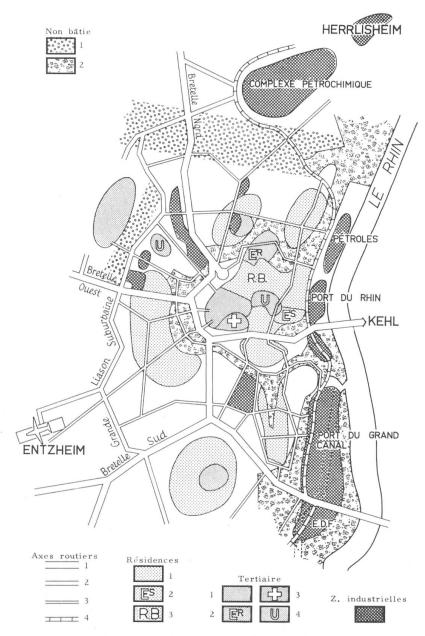


Fig. 1 Zonage proposé par le Plan Directeur de Strasbourg (d'après Rapport du Bureau d'Urbanisme, Janvier 1964)

Axes routiers 3 voie express 1 autoroute 2 grande liaison surbaine 4 axe industriel, poids lourds Résidences 1 habitat dominant 2 Opération Esplanade 3 Barrière de résidences bourgeoises Activités tertiaires dominantes 1 secteurs actuels et possibles d'activités tertiaires 2 Conseil de l'Europe, Expositions, Congrès 3 Centre hospitalier 4 Ecole, Université, Instituts de recherches surfaces non bâties 1 coupure agricole ou maraichère à préserver 2 Ceinture verte

une autre, à d'obscurs cheminements aussi tortueux que dangereux. Grâce à cette liaison, Cronenbourg sera aussi accessible à un habitant du Neuhof, que l'aéroport d'Entzheim au préfet.

Dans ce maillage, complété de «voies express», se logent huit «regroupements industriels», et des «noyaux urbains», soit résidentiels, soit de travail. L'alignement nord-sud du complexe pétrochimique, du bassin aux pétroles, du Port, de la zone d'aboutissement du Grand Canal d'Alsace et de la zone de l'Electricité de France, illustre bien le sens du flux économique européen qui, de Rotterdam à Bâle, alimente aujourd'hui la vallée rhénane.

On remarquera que cette trame est aérée d'une «ceinture verte» non bâtie, consacrée à des parcs et jardins publics, à des «jardins familiaux» de cultures maraîchères, à des stades, piscine et centres culturels. Parmi ces derniers, celui de Neudorf vient d'être inauguré mais ses activités, jusqu'à présent réduites à des bals populaires, témoignent de la confusion que la civilisation des loisirs laisse s'installer entre culture et récréation. La sauvegarde de cette précieuse zone non bâtie est un héritage des servitudes militaires «non aedificandi» qui entouraient les fortifications de cette ville frontalière. C'est également aux anciens terrains militaires déclassés que l'on devra le parc Vauban avec les ruines de la citadelle, les 4380 logements de «l'Opération Esplanade» de type Logéco ou Habitations à Loyers Modérés (H. L. M.), et une extension des bâtiments universitaires.

Parmi les pôles d'attraction ou *quartiers d'activités tertiaires*, il en est deux qui sont liés à la candidature européenne de Strasbourg. On sait que les services européens ont été dispersés de la manière suivante:

OECE, établi en 1947 à Paris Conseil de l'Europe, comprenant un Comité des Ministres et une Assemblée consultative, établi en 1949 à Strasbourg CECA, établie en 1952 à Luxembourg Euratom, établi en 1958 à Bruxelles CEE, établie en 1958 à Bruxelles

Cette dispersion a semblé préjudiciable au bon fonctionnement administratif, et des vœux de regroupement ont été émis, principalement par les représentants socialistes du Parlement de Strasbourg. La compétition entre Strasbourg et Luxembourg, pour être choisies comme résidence de quelques 10.000 fonctionnaires à très hauts salaires, a été d'autant plus vive que ces villes n'ont pas les compensations internationales de Paris ou de Bruxelles, et que la CECA est appelée à disparaître du Grand-Duché. Tandis que Luxembourg prévoyait l'aménagement du plateau de Kirchberg, Strasbourg prévoyait celui d'Oberhausbergen. Mais devant les résistances des différents pays, Strasbourg prévoyait aussi un compromis et une solution de repli dans le quartier de l'Orangerie où s'élèvent actuellement les bâtiments européens provisoires. Le vote du 27 novembre 1964, émis par le Parlement européen, a donné la majorité aux partisans du statu quo, c'est-à-dire le maintien de leur siège à Strasbourg. Des compensations sont envisagées pour Luxembourg qui les considère comme de «l'eau bénite sur le cercueil».

Que ce soient les fortifications françaises de Vauban, les bâtiments universitaires et le plan d'urbanisme de Conrath en 1879, le Port Autonome

français de 1924, ou le Parlement européen de 1964, il faut reconnaître que la ville a bénéficié de bien des cadeaux extra-strasbourgeois et extra-alsaciens. On pourrait donc craindre que son aspect de capitale, qui la place parmi les plus imposantes ville françaises, ne soit qu'une traduction, amplifiée de l'extérieur, de sa véritable responsabilité régionale.

Cette crainte serait justifiée si l'on se contentait, par exemple, de l'examen d'un seul de ses équipements de direction: l'aéroport. Sans s'attarder à la modestie de l'aérogare actuelle et à sa mauvaise liaison avec le centre de la ville, il est significatif de n'y rencontrer qu'un faible trafic (29.101 passagers en 1963) vers fort peu de destinations directes. Le tableau comparatif ci-après (passagers en 1961) permettra d'en juger:

Londres	6.300.000	Bruxelles	881.000
Paris	3.800.000	Munich	700.000
Francfort	2.300.000	Bâle-Mulhouse	200.0008
Rome	1.900.000	Stuttgart	150.000
Zurich	1.400.000	Lyon-Bron	147.000
Amsterdam	1.330.000		
Dusseldorf	935.000	Luxembourg	106.000 (1962)
Genève	900.000	Strasbourg	23.922 (1962)
Milan	900.000		

Les liaisons directes n'ont d'abord été assurées que pour Paris. En 1962 sont apparues une liaison hebdomadaire Strasbourg—Nice—Alger, et des liaisons de la British-United avec Southend et Lydd; en 1963, des liaisons saisonnières avec Majorque; en 1964, avec Francfort. Les prévisions pour 1970 ne dépassent pas 70.000 passagers par an ²c.

On remarquera que le trafic n'est pas régulièrement proportionnel au nombre d'habitants de ces villes; au contraire, des agglomérations démographiquement importants se placent en fin de liste. Exemples:

Canton de Genève
(45 communes au 1er dec. 1960) 259.294 h.
Agglomération de Bâle
(16 communes au 1er dec. 1960) 285.739 h.
Agglomération de Lyon
(dec. 1962) 851.000 h.
Agglomération des Strasbourg
(dec. 1962, 11 communes) 307.010 h.

On remarquera, par contre, qu'à l'inverse de Strasbourg, presque toutes ces villes sont des places financières importantes (bourses de valeurs), et souvent des sièges de gouvernements (capitales d'Etats, capitales de Can-

⁸ données extraites de: 1° Rapport AULAF avril 1963; 2° pour Amsterdam et Dusseldorf, cartes de la CEE, Bruxelles; 3° pour Strasbourg, Conjoncture Economique dans le Bas-Rhin 1962 et 1963. Chambre de Commerce et d'Industrie.

tons ou de Länder souverains en plusieurs domaines). Certes la relation trafic aérien/bourse de valeurs n'est pas absolue: Nancy est pourvue d'une bourse où sont cotées les valeurs régionales et son trafic aérien est nul. Elle nous semble cependant assez souvent vérifiée pour montrer que le rayonnement d'une métropole régionale ne tient pas tant à sa démographie et son équipement d'accompagnement de croissance, qu'à ses fonctions, en particulier financières.

Une véritable promotion des métropoles régionales françaises devrait donc se soucier plus de la décentralisation des fonctions de direction que de la distribution d'aides octroyées.

3 Direction régionale et domination parisienne

Ces considérations conduisent à évoquer l'aire d'influence que dirige effectivement Strasbourg.

On connaît la série de cartes de zones de distributions commerciales dont Michel Rochefort⁹ a illustré sa thèse sur «L'Organisation urbaine de l'Alsace». Une synthèse de ces cartes a permis la préparation de la planche n° 66 A de «l'Atlas de la France de l'Est» 10 intitulée «Zones d'attraction commerciale 1957—1958». La zone d'attraction de Strasbourg y apparaît d'une part, à peine correspondante au département du Bas-Rhin, de l'autre tronquée par la frontière, et donc très dissymétrique et déséquilibrée.

Quelques exemples supplémentaires vont permettre de constater qu'il existe d'autres types d'aires, et plusieurs types de contrôles de ces aires.

31 AIRE D'INFLUENCE COMMERCIALE DIRECTE ET CONTINUE DE TYPE RÉGIONAL (fig. 4)

L'examen de la répartition des 900 détaillants indépendants qui, en 1963, se fournissaient chez le grossiste général «Socorhin» à Strasbourg-Koenigshoffen, nous permet d'élargir quelque peu cette aire d'influence directe et continue. Non seulement les adhérents de Socorhin viennent avec leur propre véhicule de tout le Bas-Rhin, mais également du nord-est de la Moselle (à l'est d'une ligne St-Avold, Faulquemont, Sarre-Union, Lorquin), et du nord du Haut-Rhin (au nord d'une ligne Munster, Mulbach, Colmar, Neuf-Brisach inclus). Quelques-uns viennent même d'au-delà de Mulhouse.

Socorhin est une organisation entièrement strasbourgeoise, donc bien représentative de l'influence commerciale de la ville. L'annuaire des Sociétes par Actions du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle de 1962¹¹, indique que

⁹ Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg fascicule 139. Société d'édition: Les Belles Lettres, 95 Bd. Raspail, Paris VI, 1960, 384 pages.

¹⁰ Atlas de la France de l'Est. Istra à Strasbourg et Berger-Levrault à Nancy. 1960— 1963 (3 livraisons)

¹¹ publié par la Société Générale Alsacienne de Banque. Strasbourg.

tous les membres de son conseil d'administration sont domiciliés à Strasbourg. La plupart de ces membres se retrouvent dans d'autres conseils d'administration de sociétés commerciales sises et gérées à Strasbourg, complémentaires les unes des autres, ce qui forme une excellente armature régionale. C'est ainsi que ce groupe de sociétés s'adresse à la clientèle rurale par Socorhin, dont les adhérents urbains diminuent, récupère ces pertes urbaines par la création des supermarchés «Suma», répond aux besoins de type métropolitain par le contrôle des «Grandes Galeries SA», et aux besoins de type suburbain par celui des «Grands Magasins Populaires» de Schiltigheim.

32 AIRE D'INFLUENCE COMMERCIALE VASTE ET DISCONTINUE DE TYPE GRANDE MÉTROPOLE (fig. 2)

Un autre exemple d'aire d'influence commerciale authentiquement strasbourgeoise nous est offert par celui de la brasserie. La consultation de l'annuaire de la SGAB¹¹ et du «Who owns Whom 1963» ¹², nous a permis de dresser un schéma des relations des grandes marques de bières strasbourgeoises.

On y remarque l'importance des «quatre Grands», Kronenbourg, Espérance, Pêcheur, Mutzig, qui contrôlent la majeure partie de la production des bières d'Alsace. Leurs usines de Schiltigheim, leurs sièges sociaux à Strasbourg, ou sa banlieue, leurs conseils d'aministration constitués d'Alsaciens, permettent de voir en eux une émanation typiquement régionale. On pourrait donc en conclure qu'à la diffusion de marques comme Kronenbourg ou le Pêcheur, en France ou à l'étranger, correspond une aire d'influence authentiquement strasbourgeoise, discontinue mais vaste. En réalité la vente de la bière donne lieu à deux types d'aires:

- une aire régionale (Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Belfort, Vosges), où le tiers de la production est vendu directement par les firmes alsaciennes. C'est à cet effet par exemple, que le Pêcheur a racheté la Brasserie de Saint-Louis: tout en supprimant un petit concurrent, cette ancienne fabrique de bière lui sert à l'entrepôt et à la distribution de sa production.
- une grande aire extra-régionale discontinue où les deux autres tiers sont écoulés par l'intermédiaire de sociétés de distribution de deux types: des grossistes extra-régionaux qui ont déjà organisé leur propre marché, et avec lesquels les firmes passent des contrats divers, et des sociétés de distribution comme «Socodis» créée par les producteurs de bières euxmêmes. Il y a donc ici une influence strasbourgeoise indirecte mais vaste, beaucoup plus caractéristique d'une grande métropole que les précédentes.

¹² Continental Edition 1963/1964. Guide couvrant 36.000 sociétés. O. W. Roskill et Co (Reports) Ltd., 14 Great College Street, London SW I

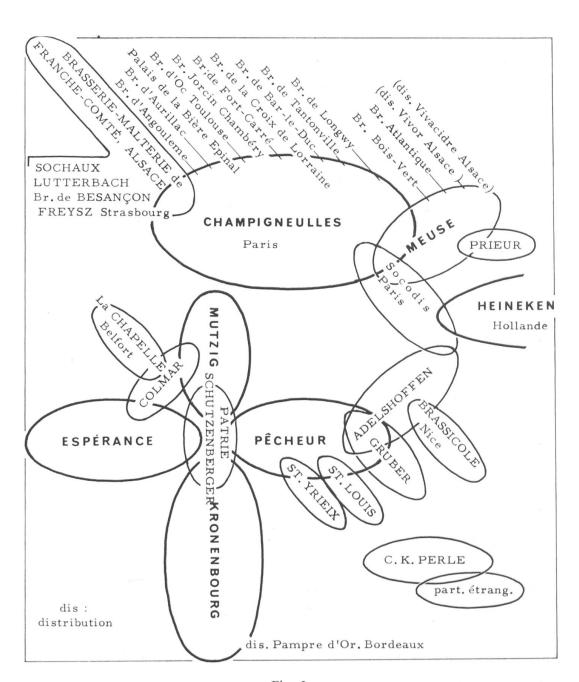


Fig. 2

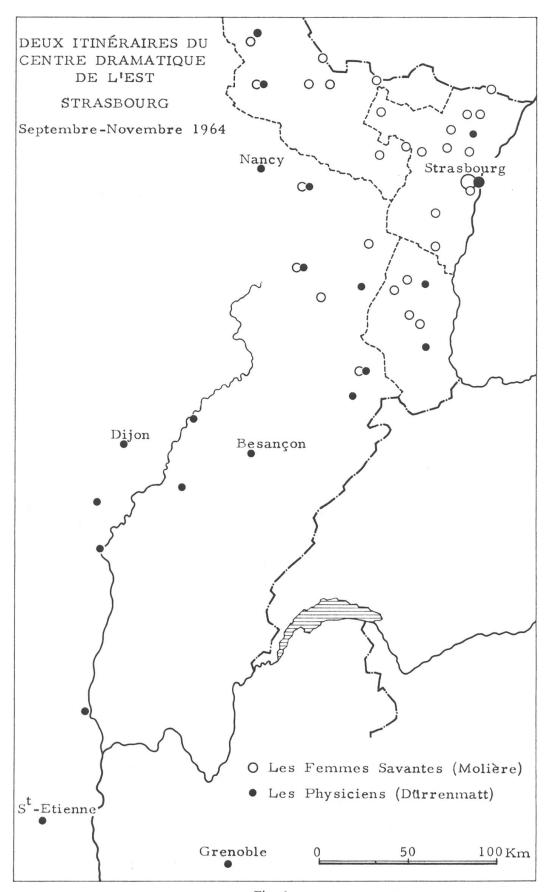


Fig. 3

Comme partout, la brasserie strasbourgeoise ne peut résister qu'en se concentrant. C'est ainsi que les «4 Grands» ont peu à peu absorbé des affaires familiales commercialement inadaptées aux nouvelles conditions économiques, comme Schutzenberger et Gruber. Ils n'ont cependant pas pu empêcher en 1962 l'absorption du groupe des Brasseries et Malteries de Franche-Comté-Alsace, formé vers 1922, par le géant parisien Champigneulles.

33 AIRE D'INFLUENCE CULTURELLE VASTE ET DISCON-TINUE DE TYPE GRANDE MÉTROPOLE (fig. 3)

L'analyse d'une aire d'influence culturelle nous a semblé pouvoir être particulièrement significative du fait de son relatif désintéressement économique. Les théâtres sont des entreprises souvent déficitaires, dont la centralisation étatique est apparue beaucoup moins urgente que celle des chemins de fers ou des banques. En effet, dépendant d'une direction de l'Education Nationale, les affaires culturelles du territoire métropolitain n'ont donné lieu à la création d'un ministère particulier qu'en 1958. Le contrôle parisien sur les théâtres de province ne s'appuyant donc ni sur une longue tradition, ni sur des considérations économiques nationales, est resté assez lointain et discret pour que ceux-ci puissent encore représenter une volonté régionale.

Le fonctionnement théatral à Strasbourg résulte des relations de plusieurs organismes 13:

- une régie municipale, qui dès 1886 se chargeait de l'entretien du théâtre, commencé en 1806, détruit et reconstruit sur les mêmes plans en 1870, et qui en 1957 achevait de faire aménager une seconde salle dite de comédie, dotée d'un matériel très moderne.
- un syndicat intercommunal de sept villes (Colmar, Haguenau, Metz, Mulhouse, Nancy, Strasbourg, Thionville) qui collabore à l'établissement du programme des spectacles et s'occupe de leurs budgets et bilans.
- des troupes, soit itinérantes ou invitées (par exemple celles proposées par la société de distribution parisienne des Galas Karsenty), soit résidentes, comme la société coopérative ouvrière de production du Centre Dramatique de l'Est.

Cette dernière est subventionnée par l'Etat, et surtout par les collectivités locales. Mais l'acceptation de ces subventions lui laisse le choix et la responsabilité de l'expression artistique et de l'établissement de ses itinéraires. Ceux-ci sont conditionnés d'une part, par l'équipement des salles existantes dans la région, de l'autre par les invitations de villes extra-régionales que la réputation de CDE a pu atteindre. Les deux itinéraires représentés sur la carte n° 3 sont dictés par ces considérations: une pièce classique pouvant s'adapter à des salles à équipement élémentaire, une pièce contemporaine encore jamais jouée en France qui a suscité l'intérêt de villes plus importantes et mieux équipées en même temps que plus éloignées. En d'autres

¹³ informations tirées d'une étude sociologique en cours, menée par Thérèse Ioos sur la décentralisation théatrale française. (Université de Strasbourg)

occasions le rayonnement du CDE s'est étendu non seulement à Paris-même, mais en Suisse, en Belgique, et au Festival de Baalbeck.

Certes son directeur et plusieurs de ses membres ne sont pas strasbourgeois. Mais l'importance de l'aide locale et sa relative indépendance parisienne, permettent de la considérer comme une véritable expression régionale. Comme le précédent, son type «d'aire» discontinu mais étendu est caractéristique d'un rayonnement de métropole.

34 AIRE D'INFLUENCE RÉGIONALE RÉSIDUELLE A DIRECTION PARISIENNE INDIRECTE

Un autre type nous est offert par deux réseaux de banques ayant leur siège social à Strasbourg. Ces réseaux sont très liés à l'histoire frontalière de la région. Celui du Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, bloqué sur la frontière franco-allemande du Traité de Versailles, est une expression de la date de fondation du siège de Strasbourg: 1919. Ne pouvant alors que très difficilement se développer à l'est, il exagère son excentricité en s'étendant vers les petites villes horlogères et lapidaires du Jura. Cette extension de la zone d'influence strasbourgeoise vers la Franche-Comté, nous a été confirmée par notre enquête de 1963/1964¹⁴, qui a montré qu'au-delà de Besançon, Strasbourg est relayé par Lyon en ce qui concerne les services des métropoles régionales (naturellement, une fois mise à part l'influence parisienne présente partout).

Quant au réseau de la Société Générale Alsacienne de Banque, fondée en 1881, il s'agit d'une aire résiduelle bloquée entre la frontière du Traité de Francfort, qui lui permettait une notable extension à l'est, et la frontière de 1919, qui, par la suite, a obligé à une réduction de cette extension. La figure n° 4 montre cette vocation rhénane tronquée, avec quelques exceptions, comme Lausanne, et Idar-Oberstein qui trouvait sa raison d'être dans l'industrie lapidaire. La thèse que Paul Klein a consacrée à l'histoire des banques alsaciennes 15 confirme que l'époque du Reichsland Elsass-Lothringen a été la grande période des banques régionales.

On peut aujourd'hui se demander dans quelle mesure ces deux banques peuvent encore être qualifiées de régionales: la SGAB est redevenue, comme l'était à l'origine la succursale ouverte à Strasbourg en 1866, une émanation de La Société Générale de Paris; quant au CIAL, il est affilié au Crédit Industriel et Commercial, également de Paris. Les conseils d'administration de ces deux banques strasbourgeoises sont partagés entre des membres alsaciens, lorrains et parisiens. On voit donc ici se dessiner le relais directionnel parisien dans des structures régionales héritées. Il ne s'agit donc plus d'aires

¹⁴ voir. S. Rimbert: Frontières et influences urbaines dans le Dreiländerecke. Regio Basiliensis VI/1. 1965

¹⁵ P. Klein. L'évolution contemporaine des banques alsaciennes. Thèse de droit soutenue à l'Université de Strasbourg, publiée à Paris en 1931.

d'influence strasbourgeoises directes, mais partagées ou relayées, ou, plus simplement, d'aires d'influence parisiennes indirectes.

35 RELAIS DE L'INFLUENCE RÉGIONALE PAR LA DIRECTION PARISIENNE INDIRECTE

L'influence parisienne indirecte devient très importante si l'on considère les grandes entreprises industrielles de Strasbourg. Certes, dans la liste des 56 entreprises de Strasbourg employant plus de 200 salariés en 1963, dressée par le Service du Fichier Consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie 16, on en relève 44 ayant leur siège social à Strasbourg et ses banlieues 17, 11 à Paris ou Neuilly, 1 à Mulhouse. Mais sur ces 44 il n'y en a que 34 dont le conseil d'administration soit à dominante strasbourgeoise. Par exemple, à une raison sociale d'apparence aussi locale que la «Société Alsacienne d'Alimentation Ungemach», qui a son siège à Schiltigheim, correspond un conseil d'administration qui comprend deux domiciliés à Strasbourg, sept domicilés à Paris et Neuilly, et un à Douai.

L'influence parisienne directe devient évidente et dominante dans les plus grandes de ces entreprises. Malgré des noms d'apparence régionale, «Les Grands Moulins de Strasbourg», ou «Les Forges de Strasbourg» qui ont leurs sièges sociaux à Paris, n'ont de strasbourgeois que leurs noms et leurs employés locaux. Dans le domaine commercial, le nouvel hôtel à classement «4 étoiles» de Saint-Pierre le Jeune, par exemple, est une autre expression parisienne: il s'agit d'une création de la société «Sofitel» à laquelle participent la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit Lyonnais (siège social: Paris), Air-France, etc., et où la municipalité n'a pas voulu engager de capitaux. On pourrait multiplier les exemples, et rappeler que les grandes administrations et le secteur nationalisé ne représentent évidenment pas des expressions régionales. C'est ainsi que dans le système nationalisé de la S. N. C. F., Strasbourg n'est plus qu'une station, très bien reliée avec Paris, après avoir été en même temps que capitale de Reichsland le siège de la direction de l'axe ferroviaire Bâle-Luxembourg du système «Reichseisenbahnen in Elsass-Lothringen und der Wilhelm-Luxemburg-Eisenbahnen».

36 RELAIS DE L'INFLUENCE RÉGIONALE PAR LES PARTI-CIPATIONS ÉTRANGÈRES

Au relais de direction parisienne s'ajoute également à Strasbourg un relais de direction internationale. On a vu que l'actuelle politique de régionalisation est peu faite pour attirer les industriels français dans le Bas-Rhin; de là, l'accueil réservé aux investissements étrangers.

¹⁶ 10 place Gutenberg, Strasbourg.

¹⁷ Schiltigheim, Lingolsheim, Bischheim, Erstein.

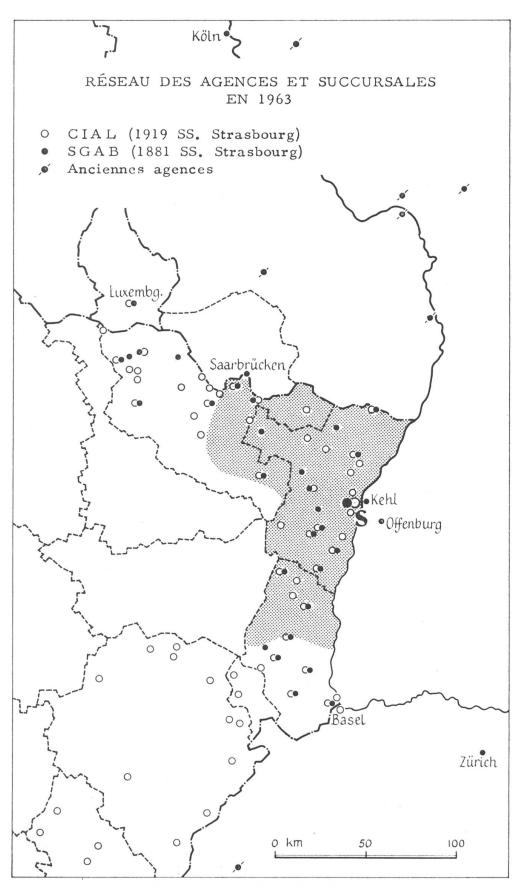


Fig. 4 Le grisé superposé aux réseaux bancaires indique l'aire commerciale de «Socorhin»

Les listes dressées par la Chambre de Commerce concernant les implantations industrielles établies dans le Bas-Rhin de 1945 à 1963 18, indiquent que sur un total de 130 entreprises, 65 sont d'origine allemande, sarroise, américaine, canadienne, suisse ou franco-allemande, franco-sarroise, etc.; 23 seulement sont «françaises de l'intérieur» (c'est-à-dire non alsaciennes), et les 42 autres sont d'origine régionale.

Il est à remarquer que les implantations étrangères sont mieux représentées dans les petites villes qu'à Strasbourg où l'on en compte seulement 9¹⁹. A ces neuf s'ajoutent des implantations plus anciennes comme l'usine de Chocolat Suchard à Strasbourg-Meinau (de la Suchard SAF-France, siège social Paris, rattachée à la Suchard Holding SA de Suisse), ou l'usine de «La Cellulose de Strasbourg», dont le siège social est bien à Strasbourg, mais dont le conseil d'administration est parisien, alsacien et londonien vu les participations de la Bowater Paper Corp.

Le véritable facteur d'attraction et de localisation des firmes nouvellement installées semble donc être beaucoup plus la présence de maind'œuvre rendue disponible dans les petits centres par le surpeuplement rural et la crise du textile, que l'attrait des équipements de la métropole alsacienne.

Ceux-ci ne jouent vraiment que pour les nouvelles raffineries (Raffinerie de Strasbourg à capital national, et Raffinerie de Reichstett à capital plus international), et l'usine de caoutchouc synthétique Polymer, qui sont en relation avec la construction du Pipe-line Sud-Européen. La Société du Pipe-Line Sud-Européen SA offre un exemple «d'industrie apatride» puisqu'y participent les organisations suivantes:

Antar Pétro	oles de l'A	tlantique
Compagnie	Française	des Pétroles
Compagnie	Française	de Raffinage

Deutsche Erdöl AG Gelsenberg Benzin AG Gelsenkirchener Bergwerke AG

Bataafse Petroleum Maatschappij

Standard Oil Co of New Jersey

Société Française des Pétroles B. P. SA Mobil Oil Française SA

Scholten Chemie AG Wintershall AG

The British Petroleum Co Ltd

¹⁹ les neuf implantations strasbourgeoises sont:

firme	date d'implantation	N. d'employés	origine
Monda (potages)	1955	98	suisse
Burkert et Cie.	1957	30	allemande
Cafesa (café décaf.)	1957	20	franco-suisse
Gaborid	1958	10	sarroise
Triumph-International	1959	473	allemande
Pac (emballages)	1959	15	allemande
Atmega-Arnold (jouets)	1960	105	franco-allemande
Coffex (café décaf.)	1961	41	franco-suisse
Polymer corp.	1962	176	franco-canadienne

¹⁸ communiquées par Gérard Schmitt, qui rédige une étude sur les investissements étrangers en Alsace. (Université de Strasbourg)

4 Conclusions

On peut de ces différents exemples, faire ressortir quelques constatations:

- l'équipement urbanistique strasbourgeois, remarquable en bien des domaines, est en partie hérité de politiques de prestige ayant eu une source extra-alsacienne. Il n'est pas toujours représentatif de la vie régionale, et a parfois présenté pour la ville l'inconvénient de faire sous-estimer ses difficultés.
- il existe plusieurs types d'aires d'influence strasbourgeoises: des aires continues mais relativement réduites, des aires discontinues régionales résiduelles, des aires nationales ou internationales discontinues à influence indirecte.
- le contrôle de ces aires par Strasbourg est très inégal. En général, plus l'aire est étendue, moins la direction est strasbourgeoise. Le rôle de direction est alors joué de Paris, soit par l'intermédiaire d'une structure strasbourgeoise qui sert de relais, soit directement.
- les exceptions à la domination parisienne indirecte ou directe en matière d'aires étendues, peuvent se rencontrer, par exemple, dans le cas de créations récentes se situant quelque peu en marge des ministères traditionnels; le manque de structures homologues nationales pour les centres dramatiques, leur laisse une liberté de rayonnement qui, pour une bonne part, est encore l'expression d'une volonté régionale.
- la frontière donne à Strasbourg une position excentrique à l'intérieur de ses aires. En outre elle la met en contact avec des aires et des métropoles étrangères de nature différente. Par exemple Stuttgart jouit d'un pouvoir de direction supérieur, sur un «Land» plus étendu et actuellement plus riche que le département du Bas-Rhin 20. Certes, dans le Bade-Wurtemberg, l'influence de Francfort est partout sensible, et à un degré moindre, cette ville y relaie Stuttgart à la manière de Paris en Alsace 21.

Il en ressort également que la politique des «métropoles d'équilibre» ne semble correspondre qu'à une demie décentralisation, peu capable de contrebalancer efficacement Paris. Le mécanisme de redistribution financière, intellectuelle, ou d'emplois industriels à partir de Paris, ne peut qu'entretenir des métropoles de type «relais hiérarchiques», et non susciter des capitales dirigeantes. Seule une décentralisation des fonctions de direction pour-

²⁰ Bade-Wurtemberg: 35.750 km², région de programme Alsace = Haut-Rhin + Bas-Rhin: 8.294 km².

²¹ voir l'enquête présentée dans l'article cité plus haut (¹⁴). Elle fait apparaître sur la frontière franco-allemande la rencontre de deux grandes zones d'influence de nature équivalente: celle de Paris et celle de Francfort.

rait corriger la domination capitaliste presqu'exclusive de Paris sur la France. Cette décentralisation des fonctions de direction semble d'ailleurs peu probable dans le contexte de ce que l'on a appelé un «gouvernement d'entre-prises», qui est amené à considérer les métropoles comme des filiales ou des succursales.

L'orientation inverse qui consisterait à partager la France en huit ou neuf directions plus ou moins autonomes, semble peu réaliste. La centralisation parisienne a le mérite d'offrir aujourd'hui une structure urbaine de type mondial. A une époque où l'économie est devenue planétaire et où les grandes entreprises sont obligées de s'y adapter en effectuant des concentrations nationales ou internationales (on parle même d'industrie apatride), il serait inopportun de se priver d'un instrument correspondant. Mais, à l'échelle européenne, on pourrait s'inspirer des exemples voisins de Francfort—Munich—Hambourg ou Milan—Rome—Naples pour leur chercher en France non pas huit, mais un ou deux équivalents. On devrait d'abord penser à Lyon. Il semble que Strasbourg ne devrait pas alors prétendre à «équilibrer» Paris ou Francfort, mais qu'on pourrait chercher à lui permettre «d'équilibrer», par exemple, Stuttgart.

IST STRASSBURG EINE REGIONALE METROPOLE IM GLEICHGEWICHT? (Zusammenfassung)

Die Probleme der nationalen Dezentralisation sind in Frankreich aktuell und veranlassen die Autorin zu untersuchen, in welchem Grade Strassburg wirtschaftlich und verwaltungsmässig im Stande ist, die Rolle einer regionalen Metropole zu spielen. Die Verfasserin zeigt anhand einiger Beispiele, dass die Bedeutung einer Stadt nicht an der Erneuerung des Stadtbildes, sondern an ihren wirtschaftlichen und politischen Führungsmöglichkeiten gemessen werden muss. Beide aber sind in Frankreich durch das erdrückende Schwergewicht von Paris an ihrer Entfaltung gehemmt. Diese Erscheinung gilt für alle französischen Provinzstädte, wiegt aber für die Grenzstadt Strassburg noch schwerer, da sie sich benachbarten anders gearteten Systemen gegenüber sieht.

Die Autorin beschreibt zunächst den Gedanken der städtischen Dezentralisation, nach welchem acht grosse Agglomerationen dazu berufen sein sollten, ein Gegengewicht zu Paris zu bilden; hierauf skizziert sie die städtebaulichen Projekte für Strassburg und untersucht einige Unternehmen, deren Einflusszonen für die Stadt charakteristisch sind. Sie unterscheidet dabei verschiedene Typen: zusammenhängende wirtschaftliche Einflusssphäre, nicht mehr zusammenhängende, aber weitreichende Sphäre, Zone kultureller Befruchtung, Bankennetz. Der Grad tatsächlicher strassburgischer Kontrolle über regionale Unternehmen differiert sehr.

Statt die erwähnte Dezentralisation der wirtschaftlichen und Verwaltungsfunktionen auf acht Städte auszudehnen, regt die Verfasserin an, diese Führungsrolle nur auf eine oder zwei wirkliche regionale Hauptstädte, darunter bestimmt Lyon, zu übertragen. Den Grad der Zentralität innerhalb der Hierarchie der europäischen Städte muss Strassburg nicht auf der Ebene von Paris, Frankfurt oder Lyon suchen, sondern sein angemessener Gegenpol und das zu erstrebende Leitbild ist viel eher Stuttgart. (G. B.)